



MAIRIE D'ARMENTIÈRES-EN-BRIE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JUIN 2017 - N° 25

L'an deux mil dix-sept, le 30 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence du 1^{er} Adjoint, Monsieur Alain GRESSIER, par délégation du Maire.

Étaient présents :

Mesdames BICHBICH Mary, COUTURIER Valérie, DENIS Bénédicte, HEBBE Christelle, POIRIER Marie-Claude, ROSSI Nicole ;

Messieurs AVIDE Olivier, CARRÉ Vincent, DEVISMES Grégory, GRESSIER Alain, LE PORQUIER DE VAUX Patrick, POTEAU Jean Luc, RANDON Benoît ;

Pouvoirs : Monsieur WALLE Denis à Madame BICHBICH Mary
Madame KOZA Géraldine à Madame DENIS Bénédicte

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc POTEAU.

Assistait à la réunion : Madame Stéphanie LEBLACHER, Secrétaire de Mairie

Ordre du Jour unique :

- ✓ **Élection des Délégués titulaires et suppléants en vue de l'élection des Sénateurs**

Monsieur Alain GRESSIER salue l'Assemblée, excuse Monsieur le Maire qui est absent du Territoire, remercie les Conseillers présents, rappelle qu'en application de l'article R.133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM. CARRÉ Vincent, LE PORQUIER DE VAUX Patrick, Madame DENIS Bénédicte et Monsieur DEVISMES Grégory

Il rappelle également qu'en application des articles L.289 et R.133 du Code électoral, les Délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. La Commune d'Armentières-en-Brie s'est vue attribuée une représentativité de trois Délégués titulaires et trois Délégués suppléants.

Avant de procéder au scrutin il propose de nommer Jean-Luc POTEAU, secrétaire de séance et qui est désigné en qualité de secrétaire du Bureau électoral par Le Conseil municipal.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 2 pouvoirs.

Deux listes sont présentées :

- **Liste Vincent CARRÉ** constituée de trois membres du Conseil, dans l'ordre, 1/ CARRÉ Vincent 2/ ROSSI Nicole 3/ GRESSIER Alain
- **Liste LE PORQUIER DE VAUX – DENIS - POTEAU** constituée de six membres du Conseil, dans l'ordre, 1/ LE PORQUIER DE VAUX Patrick 2/ DENIS Bénédicte 3/ POTEAU Jean-Luc 4/ COUTURIER Valérie 5/ DEVISMES Grégory 6/ KOZA Géraldine

Il est procédé alors au scrutin.

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 15
Nombre de suffrages exprimés 15

Ont obtenu :

TITRE DES LISTES		VOIX	DÉLÉGUÉS
1	LE PORQUIER DE VAUX – DENIS - POTEAU	12	3+3
2	CARRÉ	3	0
TOTAL		15	0

Proclamation des résultats :

NOM et PRÉNOM DE L'ÉLU(E)	LISTE SUR LAQUELLE IL OU ELLE FIGURAIT	MANDAT
LE PORQUIER DE VAUX Patrick	LE PORQUIER DE VAUX-DENIS-POTEAU	Délégué
DENIS Bénédicte	LE PORQUIER DE VAUX-DENIS-POTEAU	Déléguée
POTEAU Jean-Luc	LE PORQUIER DE VAUX-DENIS-POTEAU	Délégué
COUTURIER Valérie	LE PORQUIER DE VAUX-DENIS-POTEAU	Suppléante
DEVISMES Grégory	LE PORQUIER DE VAUX-DENIS-POTEAU	Suppléant
KOZA Géraldine	LE PORQUIER DE VAUX-DENIS-POTEAU	Suppléante

Monsieur GRESIER, chargé du dépôt du procès-verbal de cette élection et de ses annexes à la Sous-Préfecture de Meaux le 3 juillet 2017 avant 12 heures, lève la séance à 18 h 30.